

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal

Du jeudi 07 septembre 2023

L'an 2023 et le 7 septembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil de la Mairie sous la présidence de LAFAYE Christiane, Maire.

**Présents** : Mme LAFAYE Christiane, Maire, Mmes : CHAINTREUIL Catherine, DUCOMMUN Annie-Claude MM : GAUME Claude, DUBOS Kévin, MARQUIZEAUX Nicolas, PICARD Julien, RAGU Jean-Mary, SAVROT Gaël.

**Excusés** : Yannick ERCEAU donne procuration à Gaël SAVROT.  
Daniela PROFIT donne procuration à Christiane LAFAYE.

**A été nommée secrétaire** : Gaël SAVROT.

**Délibérations**

- 1- Demande de subvention FAPO création salle archives.
- 2- Demande de subvention FAPO création local associatif.
- 3- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024. Annule et remplace la délibération 13\_2023 : ajout option abrégée.
- 4- Transfert de la compétence "création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables".
- 5- Approbation du Rapport de la CLECT.

**Points divers**

Etude des devis pour la création d'un local archives et d'un local associatif.

Le conseil réaffirme son choix pour une passerelle pour la création du chemin piétonnier.

Le conseil décide d'inviter les habitants qui le souhaitent sur deux week-ends les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre, et les 7 et 8 octobre pour des travaux d'entretien et de nettoyage au 1 rue de Varennes. Pour des questions d'assurance, l'inscription pour participer aux travaux est obligatoire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'engager une procédure pour la construction d'un chalet sans autorisation.

Le brûlage des déchets à l'air libre est soumis à un nouvel arrêté préfectoral en date du 8 décembre 2022.

Une carte répertoriant toutes les habitations de la commune a été éditée par la CDCG. Afin de compléter le plan communal de sauvegarde.

La Préfecture du Loiret demande de répertorier tous les gîtes et meublés de tourisme sur la commune. Un rappel de la réglementation sera fait à chacun.

Le 2<sup>ème</sup> rallye Classic du Gâtinais aura lieu les 21 et 22 octobre 2023.  
Le marché gourmand d'automne aura lieu le dimanche 5 novembre 2023.

La séance est levée à 20 h 50.

Le Maire,

